

# La responsabilité sociale des entreprises : un oxymore?

Autor(en): **Poltier, Hugues**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **59 (2001)**

Heft 3: **Forum "Ressources humaines" : la responsabilité sociale des entreprises : quelles approches concrètes? : Actes du colloque du 29 Mai 2001**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-141082>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES : UN OXYMORE ?

Hugues POLTIER

*Philosophe, Département interfacultaire d'éthique  
de l'Université de Lausanne*

L'observateur naïf que je suis est très frappé par l'entrée en force, depuis plusieurs années déjà (quinze ? vingt ans ? guère plus en tout cas), d'un discours éthique sur l'entreprise, et plus généralement sur l'économie et les affaires. Ce surgissement du discours éthique sur le monde économique me plonge dans une certaine perplexité : pourquoi ces thèmes se sont-ils soudain imposés comme incontournables ? et pourquoi, auparavant, n'en entendait-on pour ainsi dire jamais parler ? Et pour en venir au thème précis qui nous réunit, pourquoi aujourd'hui le thème de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), occupe-t-il tant le monde économique, universitaire et associatif ?

Que le thème de la RSE fasse fureur, il suffit d'une brève recherche sur internet pour s'en persuader. Utilisant mon moteur de recherche favori – google – et entrant l'expression complète « responsabilité sociale de l'entreprise », j'ai immédiatement trouvé une pléiade de sites dont il m'a été impossible de faire le tour tant il y en avait : je n'ai pas relevé le nombre de sites trouvés, mais lorsque j'ai interrompu ma consultation des premières pages des sites répertoriés par le moteur de recherche, j'aurais pu continuer pendant encore bien des heures. A ceux qui en douteraient, je vous laisse faire l'expérience.

D'un autre côté, frappe également l'observation que la gestion par dégraissage ne diminue pas à proportion du succès du discours affirmant et promouvant la RSE. Si les cas, tout récents, de Marks et Spencer et de Danone, sont ceux qui ont tout particulièrement occupé les esprits ces derniers jours, la consultation du site de l'ONG *transnationale.org* montre que ces cas sont loin d'être isolés et que les dégraisseurs semblent avoir encore un bel avenir devant eux. Comme quoi, la popularité d'un discours ne signifie pas encore sa mise en pratique.

Ceci étant, vous imaginez bien que je ne serai pas en mesure de vous apporter une réponse incontestable à la question que je soulève : juste quelques pistes et quelques suggestions.

Maintenant, vous vous demanderez peut-être pourquoi je mets en avant cette question plutôt que cette autre, d'apparence peut-être plus philosophique : L'entreprise a-t-elle une responsabilité sociale et si oui, quelle en est l'étendue ? Jusqu'où cette responsabilité s'étend-elle ? Ou encore, a-t-elle des obligations envers la société autres que celle d'assurer sa viabilité, condition à laquelle elle pourra fournir des emplois, remplissant par là-même sa première obligation, à savoir donner du travail contre rémunération ? En clair a-t-elle une obligation en matière environnementale (ne pas mettre en péril la base naturelle de la vie) ? A-t-elle l'obligation de compenser les perdants de la compétition économique – ceux qui, en raison de talents insuffisants, pour une raison ou une autre – sont tenus en marge d'un système économique de plus en plus exigeant en termes de performance ? A-t-elle l'obligation de soutenir les activités culturelles de la région où elle est implantée en offrant le soutien financier nécessaire à leur mise sur pied ? etc.

Sans doute, ce sont là de bonnes questions auxquelles il est nécessaire d'apporter des réponses. Mais encore convient-il de souligner qu'elles se posent avec une acuité renforcée dans le contexte actuel. Et je crois crucial de tenter d'en éclairer les raisons.

Ici, quelques mots sont sans doute nécessaires pour éclairer le lieu d'où je parle. Philosophe par formation et par métier, il est évident que je n'ai pas le même point de vue sur le monde économique que la plupart d'entre vous, acteurs économiques ayant, pour certains d'entre vous, la responsabilité de faire vivre une entreprise – ce qui signifie en clair de produire un bien ou un service demandé (ou qui va l'être) à un prix concurrentiel, condition nécessaire, mais pas encore suffisante, pour garantir la pérennité de l'entreprise, et partant des emplois qu'elle propose. Ce qui implique, je n'y insiste pas, toute une série de contraintes d'efficacité évidentes : utilisation rationnelle des ressources qu'elle mobilise, parmi lesquelles évidemment lesdites «ressources humaines», chacun comprenant bien qu'une entreprise ne peut donner des salaires à des personnes dont elle n'a pas besoin ou dont les performances sont insuffisantes sans se mettre en danger d'être avalée par des concurrents mettant tout en œuvre pour diminuer leurs coûts et, pour cette raison, capables d'offrir au marché la même prestation à un prix plus avantageux. Le philosophe que je suis, s'il peut plus ou moins comprendre la situation du chef d'entreprise, ne peut cependant tout à fait se mettre à sa place. Et ceci pour des raisons très fortes qui tiennent à la vocation propre de la philosophie.

Le lieu qu'occupe le philosophe est en effet par excellence celui du général. De sorte qu'il ne peut accepter d'absolutiser aucune position, fût-elle celle de l'entreprise dont on sait l'importance dans le monde contemporain, j'y re-

viendrai plus longuement. En tant qu'il assume ce lieu, le philosophe s'attache donc à situer l'entreprise dans le monde où elle évolue. On verra que la discussion relative à la montée en force de la notion de RSE sera fortement sous-tendue par ce souci d'inscrire l'entreprise dans le contexte actuel – cela notamment par de rapides comparaisons historiques.

Avant d'en venir à cette discussion, je vais commencer par une rapide analyse conceptuelle de la notion de responsabilité sociale des entreprises. C'est qu'en effet, chacun des termes de cette notion demande à être éclairci.

### **La notion de responsabilité sociale : pour une analyse conceptuelle**

Je commencerai par le premier concept de l'expression, soit celui de «responsabilité».

Qu'est-ce que la responsabilité ? L'étymologie nous fournit des indications précieuses. Le mot «responsabilité» a en effet été formé à partir du verbe latin *respondere* qui a donné en français le verbe «répondre». Répondre suppose un autrui qui me questionne sur mes actes et me demande de lui rendre des comptes, soit en son nom personnel parce que mes actes ont entraîné pour lui des conséquences fâcheuses ou moins avantageuses qu'il ne l'escomptait, soit au nom d'un groupe, voire d'une collectivité dont il est le mandataire. C'est, typiquement, le cas du juge d'instruction dans toutes les affaires pénales. Être responsable, c'est donc d'abord et avant tout répondre de ses actes devant autrui. Certes, on peut absolument parler d'une responsabilité devant soi-même (qu'ai-je fait de ma vie ? de mes talents ? etc.). Reste que la structure première de la responsabilité est celle de l'exigence de répondre devant autrui de ses actes et de ses conséquences. Cette structure se retrouve également dans le monde associatif où le comité de l'association répond devant l'ensemble des membres de l'exécution du mandat qui lui a été confié.

Jusqu'ici, les choses paraissent plutôt claires et ne soulever guère de problèmes. Les choses se gâtent avec les second et troisième termes qu'il est plus difficile de considérer séparément. Sont nommés respectivement le porteur de la responsabilité – les entreprises – et le destinataire de celle-ci, soit la société. La difficulté provient de ce qu'il est aussi difficile de cerner avec exactitude qui est l'entreprise et qui est la société. Sans doute, d'un point de vue juridique, les choses sont relativement claires, une entreprise est une personne morale ayant une raison sociale et qui, sous cette raison sociale, met en vente une ou plusieurs prestations sur le marché.

Cependant, avec les entreprises transnationales contemporaines, les choses sont de facto très compliquées : l'entreprise, est-ce l'ensemble des personnes

qu'elle emploie ? Mais elle peut s'en séparer sans disparaître. Elle ne se confond donc pas avec eux. Est-ce la Direction ? Mais cette direction est elle-même employée et, à ce titre, révocable. Le conseil d'administration ? Mais celui-ci est un aréopage d'experts mandatés et rémunérés pour réfléchir aux grandes orientations stratégiques de l'entreprise. Et même si ce sont eux qui, dans les médias, personnalisent la firme, il reste qu'ils ne peuvent être confondus avec elle, quel que soit par ailleurs leur attachement à elle. Cela signifie-t-il, alors, que la firme se confond avec ses actionnaires ? Mais l'actionnariat est aujourd'hui le plus souvent dispersé, anonyme et qui plus est soucieux de ne pas apparaître au grand jour. Cette brève analyse suggère ainsi que le «qui est» l'entreprise se résout, en définitive, dans l'opacité de l'anonymat actionnarial. D'un autre côté, pourtant, il n'est pas tout à fait possible d'identifier complètement l'entreprise avec ses actionnaires. Si la direction, en effet, reçoit son mandat du conseil d'administration sur la base d'une délégation des actionnaires, il n'en demeure pas moins qu'elle jouit d'une marge de manœuvre qui interdit d'imputer toutes les actions de l'entreprise à l'Assemblée des actionnaires. La conclusion de ces remarques, pour la trivialité desquelles je vous saurais gré de ne pas me tenir rigueur, est qu'il est extrêmement difficile d'avoir une notion claire de qui est l'entreprise – et c'est le point crucial, de savoir donc qui au juste est le porteur de responsabilité lorsqu'on parle de responsabilité sociale des entreprises.

Du côté de la société, les choses ne sont pas moins opaques. A supposer que l'on puisse parler d'une responsabilité sociale de l'entreprise, i.e. d'une responsabilité devant la société, quelle en est l'étendue ? Est-elle limitée ou illimitée ? Si on choisit la première voie, comment et au nom de quoi justifier qu'elle s'étend jusqu'à un point déterminé et pas au-delà ? Et si elle est illimitée, alors il n'est pas de problème et de difficulté sociaux dont elle puisse s'exempter : elle doit devenir institution de prise en charge totale des besoins de la société. En ce cas cependant, cela signifierait qu'elle n'a aucun droit sur les bénéfices générés par son activité commerciale, qu'elle doit tout remettre dans le pot social commun. En d'autres termes, qu'elle se nierait comme acteur ayant pour fin de faire du profit.

Bref, toute réponse visant à accepter le principe de la RSE tout en le limitant est arbitraire ; et symétriquement, celle consistant à admettre la responsabilité illimitée de l'entreprise revient à l'annulation pure et simple de la motivation fondamentale des entreprises, à savoir le profit et partant de l'institution économique centrale du monde contemporain : le capitalisme. La conclusion qu'en ont tirée nombre d'économistes contemporains – au premier chef le plus célèbre d'entre eux : Milton Friedmann, apôtre infatigable de la dérégulation étatique – est que le noyau de la responsabilité dans une entreprise est celle qui

lie la direction à l'AG des actionnaires et que tout le système de responsabilité au sein de l'entreprise dérive de ce noyau. Vous aurez sans doute reconnu là le cœur de la théorie de la «shareholder value» par opposition à celle de la «stakeholder value».

Pour conclure cette première discussion, une remarque : à la lumière des difficultés signalées ci-dessus, on comprend la difficulté, voire l'impossibilité de fixer des limites claires et incontestables à la responsabilité sociale des entreprises (accroître leur productivité signifie faire plus avec le même montant consacré à la rémunération du personnel, voire avec un montant moindre) ; c'est donc, par là-même, priver toute une part de la population active de la possibilité d'y trouver un emploi. On peut donc dire que leurs intérêts légitimes sont lésés, surtout s'il est difficile pour eux, étant donné leur parcours professionnel antérieur et leur âge, de se reconvertir dans un autre type d'emploi – le cas d'école typique étant la fermeture brutale des mines de charbon dans les années 80, autant en France qu'en UK, au motif que celles-ci n'étaient plus rentables. L'entreprise a-t-elle un devoir de compenser ceux qui sont ainsi lésés ? Si l'on donne une réponse positive, impossible alors de s'arrêter en si bon chemin : car pour quelle raison l'entreprise en question est-elle dans la nécessité de réduire ses coûts, voire de renoncer purement et simplement à une activité, sinon parce que son produit est mis en concurrence avec un autre plus rentable ? Poursuivant ce raisonnement jusqu'au bout, il faudrait alors exiger que l'entreprise responsable de l'innovation qui met en danger un produit antérieur, dédommage son producteur ... et ainsi de suite, à l'infini. C'en serait fini du processus de destruction créatrice qu'est, selon Schumpeter, le capitalisme – que cette impossibilité, donc, débouche, chez de nombreux économistes, sur le pur et simple rejet du concept de responsabilité sociale des entreprises, ainsi que chez nombre d'entrepreneurs, sur une très vive réticence vis-à-vis de l'idée de RSE.

### **Pour une généalogie de l'idée de RSE**

En dépit de sa force apparente, force qu'elle tire de sa cohérence, il est clair que cette situation est tout à fait insatisfaisante. Car le fait est indubitable : l'univers économique contemporain produit, en nombre incalculable et inestimable en coûts, des externalités négatives. Celles-ci sont bien connues et il est inutile d'en dresser une longue liste. Elles concernent au premier chef les conséquences sur l'environnement (outre les dégradations les plus visibles celles à la biodiversité) et sur la société – les conséquences à long terme du sous-emploi, de la politique de gestion du personnel par la précarité et le stress, de la paupérisation d'immenses couches de la population, etc., sont bien connues et il est inutile que j'y insiste ici.

J'en viens maintenant au cœur de mon propos, savoir les causes qui sont à l'origine de ce discours sur la RSE.

Les causes immédiates qui ont déterminé la montée en force de ces discours sont bien connues : ce sont les facteurs mentionnés plus haut, à savoir les dommages infligés à l'environnement ainsi que les mises en cause des équilibres sociaux. De nombreux mouvements et groupes de pression ont relayé ces inquiétudes que les entreprises ont forcément entendues et que, dans un souci d'image, elles se sont résolues à prendre en compte.

Je ne m'attarde pas plus longuement sur ce point tant la chose me paraît aller de soi – ce qui, bien entendu, ne signifie pas que les réponses à donner sont, elles, évidentes.

Ce qui m'intéresse plus en revanche, c'est de remonter un peu plus en amont afin de mieux comprendre la nouveauté de la situation présente. Et à cette fin, je recourrai à des descriptions un peu caricaturales sans doute, mais substantiellement correctes. Ces descriptions que je vous propose – et qui sont inspirées librement à partir de l'œuvre fondatrice de Karl Polanyi, *The Great Transformation*, renvoient à trois idéaux-types de situation, la première celle de l'économie disons prémoderne ; la deuxième celle de l'économie capitaliste familiale ; la troisième celle du capitalisme mondialisé contemporain.

Economie prémoderne : la caractéristique dominante de cette période est que les activités économiques ne sont pas séparées de l'ensemble des activités sociales. On pourrait formuler schématiquement les choses en disant que les règles – normes, valeurs, principes, etc. – qui régissent les rapports sociaux s'appliquent sans rupture aucune à la sphère des activités de production et d'échange. Dans cette phase historique, de loin la plus longue de l'histoire humaine, les activités humaines sont encadrées dans le monde social et ne s'en séparent pas ; à la limite, dans la conscience des acteurs d'alors, elles ne s'en distinguent pas. De sorte qu'il n'y a aucune attente particulière à l'égard de l'agent économique : celui-ci doit répondre de ses actes au même titre que n'importe quel autre type d'action.

Economie capitaliste naissante : par rapport à la situation antérieure décrite ci-dessus, nul doute que l'avènement du capitalisme constitue une révolution considérable. Je ne reviendrai pas ici sur l'immense littérature qui nous conte par le menu la naissance de la classe ouvrière, classe arrachée à la paysannerie par la création du système des "enclosures" qui expulse une large fraction de la population paysanne obligée de chercher du travail à la ville, i.e. dans les usines qui, sous l'impulsion du capitalisme naissant, surgissent, en Angleterre d'abord, puis sur tout le continent. Ce capitalisme, largement sau-

vage, reste cependant fortement inscrit dans le cadre national, la part des échanges internationaux, en croissance constante, certes, restant néanmoins modeste au regard de la production nationale de chacun des pays. Par rapport à la question qui nous préoccupe, nous pourrions décrire la situation de la manière suivante. L'entreprise capitaliste s'est affranchie des cadres de la vie sociale pré-moderne, plus même : elle l'a chamboulé, révolutionné. Elle s'est, à cet égard, autonomisée, posée à part de la vie sociale : les normes des rapports de travail sont des normes propres, distinctes, autres que celle de la vie sociale : ce sont les normes de ponctualité, d'assiduité, de précision, etc., normes qui prennent une puissance inconnue auparavant. Si elle s'affranchit du cadre de vie traditionnel, en revanche, elle reste fortement dépendante du cadre national, voire même du cadre local : à cette époque, les élites restent attachées à un lieu. Sinon dans chaque village, en tout cas dans chaque région, on trouve les demeures des puissants. Ceux-ci ne peuvent aisément se soustraire à la confrontation aux conséquences infligées aux défavorisés. D'où, sans doute, la multiplication des activités caritatives qui accompagnent, comme leur envers, la prospérité des nouveaux capitalistes.

C'est cet ensemble de conditions qui a rendu possibles les succès des luttes ouvrières : celles-ci portaient certes toujours sur des situations particulières, mais elles avaient vocation universelle en ce sens qu'elles appelaient aussi à la position de normes valables à l'échelle de la nation. En clair, la situation que je décris maintenant, et qui vaut notamment pour toute la phase d'après-guerre de reconstruction de l'Europe, est caractérisée par les traits suivants : après une phase initiale de capitalisme sauvage, l'inscription majoritaire de l'action de l'entreprise dans le cadre d'un territoire national (pensons à toutes ces entreprises qui se sont construites au sein de leur espace national) a permis à la classe ouvrière d'en appeler au pouvoir politique pour réguler les rapports de travail et obtenir ce qu'on appelait naguère des «conquêtes sociales». Certes, cela ne réglait que le volet social des problèmes que nous avons signalés plus haut et négligeait le volet environnemental. Mais la raison profonde en est que la conscience des atteintes à la nature ne s'est développée que lentement et que jusque dans les années 70, ces questions n'alertaient encore que moyennement les opinions publiques. Dans ce contexte, en clair, pour tout ce qui relève de la question sociale, il n'était donc pas nécessaire d'en appeler à la responsabilité sociale des entreprises : celles-ci devaient composer avec la classe ouvrière pour asseoir leur prospérité, ne serait-ce que parce qu'elles y trouvaient alors l'un de leurs principaux marchés.

Economie capitaliste mondialisée : la caractéristique dominante de cette période est la transnationalisation de l'économie, celle des échanges, des lieux de production bien sûr, mais surtout des capitaux. Désormais, et la libre circula-

tion généralisée des capitaux n'a fait que couronner cette évolution, les capitaux circulent et s'investissent d'un coin à l'autre de la planète, de sorte qu'il n'y a plus vraiment de sens à parler de la nationalité des capitaux. La conséquence majeure de cela est très simple, mais très lourde : le capital n'a plus aucune attache privilégiée à un territoire quelconque. Il s'investit selon de purs critères capitalistiques, sur la base principale de la double considération du rendement probable et du risque. Ses détenteurs sont devenus littéralement invisibles, en tout cas pour l'immense majorité de la population. Nous n'avons plus, avec ces super-riches que des rapports par médias interposés : nous ne les croisons plus, nous ne voyons même plus leur véhicule sillonner nos rues. Ils ne nous sont plus présents de la même manière que nous ne leur sommes plus présents. Entre eux et nous, plus de rapports, plus de présence, plus de face à face. Du point de vue de la question qui nous occupe, c'est là un fait décisif : il en découle en effet qu'ils ne sont plus responsables devant nous en ce sens qu'ils ne répondent plus devant nous de leurs actions. Et si nous les interpellons, ils menacent de délocaliser, d'aller développer leurs activités sous des cieux plus cléments aux capitaux.

C'est la disparition du rapport entre le monde des propriétaires capitalistes et celui des employés qui détermine l'effacement du sentiment de responsabilité des premiers à l'égard des seconds – phénomène sans doute renforcé en raison du fait que, à la faveur du développement extraordinaire des moyens de transport au cours des 20-30 dernières années, les élites du monde entier ont désormais la liberté de ne fréquenter que leurs pairs du monde entier. De sorte que, aujourd'hui plus encore qu'hier, ils prennent leurs uniques points de référence au sein de leur classe. En clair, ils se comparent entre eux, s'envient, s'admirent, rivalisent, de sorte qu'ils sont dans une course au toujours plus qui porte non pas sur quelques milliers ou dizaines de milliers de francs – comme pour la majorité d'entre nous – mais au bas mot sur des millions, voire des centaines de millions quand ce ne sont pas des milliards – et cela dans la seule monnaie de référence, à savoir le dollar.

Et dans cette course, désormais, comme l'explique très bien le sociologue anglais Zygmunt Bauman (*Le coût humain de la mondialisation*, Poche Pluriel) il n'est plus aucun cran d'arrêt. Cela parce que, encore, une fois, plus aucune attache locale et communautaire ne vient mettre de frein à la quête de profits ; en d'autres termes, parce qu'ils ne répondent des conséquences de leurs investissements, délocalisations, dégraissages devant personne. En un mot, le capitalisme transnational contemporain tire sa puissance, certes de son monopole sur les décisions d'allocation de ces capitaux dont ils sont propriétaires, mais aussi du fait que désormais, il jouit d'une impunité quasi absolue qui confine à l'irresponsabilité quasi absolue. Ou pour être plus précis, désormais, il ne ré-

pond plus que devant lui-même, c'est-à-dire devant ses performances en termes de rentabilité.

On comprend que ces évolutions inquiètent la société, composée pour l'immense majorité de personnes qui dépendent, pour leur subsistance quotidienne, du revenu de leur activité professionnelle. Et on comprend que cette situation suscite des réponses appelant les entreprises à un comportement responsable. Ces appels se comprennent d'autant mieux qu'il ne fait guère de doute que, désormais, l'institution entreprise a supplanté l'État en pouvoir et en force d'influence. Au fond, par nos appels aux entreprises à adopter un comportement socialement responsable, nous tentons d'apaiser nos craintes et, peut-être, nos scrupules moraux. Pour continuer à travailler et donc à gagner notre vie, nous devons tous, directement ou indirectement collaborer avec ces entreprises mastodontes. Comment établir avec ces monstres de puissance des rapports de collaboration sur une base de réciprocité ? Pouvons-nous jamais être sûrs que leur visée n'est pas de nous supprimer comme concurrents, de nous absorber au sein des multiples entreprises satellites dépendantes d'eux ? Pour le faire, sans doute avons-nous besoin de les humaniser, de les rendre plus à taille et à proportions humaines. Par ailleurs, si elles sont si amORAles, comment légitimer de collaborer avec elles ? Mais en même temps, comment y renoncer sans prendre le risque de rater des opportunités de développement essentielles ? D'un autre côté, ces entreprises ont besoin, malgré tout, de soigner leur image auprès des consommateurs afin d'éviter de se retrouver victime d'un boycott de consommateurs. Encore que ce risque soit plutôt théorique : le comportement de Nike dans ses usines de production en Asie du Sud-est (Philippines en particulier) ne l'empêche pas, apparemment, de triompher sur tous les marchés développés.

Résumons notre propos : c'est précisément parce qu'à la faveur de la transnationalisation du capitalisme contemporain, l'entreprise est résolument amORale, c'est précisément pour cette raison dis-je, que s'imposent, comme une tentative de contrepoids à la toute puissance de l'entreprise, ces appels de toutes parts à la moralisation de l'agir économique. En d'autres termes, c'est parce que nous savons disparus tous les freins traditionnels à l'exploitation illimitée par le capital que nous en appelons, à l'échelle de la planète, au sens des responsabilités des entreprises.

Si ce discours connaît sur le plan du discours un certain succès – l'expression RSE est certainement en passe de devenir un des mots en vogue de notre temps –, connaît-il, cependant, un succès comparable dans le champ pratique ? Au vu des exemples que j'ai mentionnés, on aura déjà compris que j'en doute fort. Reste qu'il y a, ici et là, des actions patronnées par des entreprises.

Avant d'en venir à la discussion d'exemples donnés dans le cadre des séances de ce forum, je voudrais commencer par citer un exemple mentionné sur l'un des nombreux sites que j'ai consultés à l'occasion de la préparation de cette intervention.

Revenons pour conclure sur certains exemples abordés. Le cas plus exemplaire, à mes yeux, est sans nul doute Bobst. Son action sociale, à la lecture du document<sup>7</sup>, m'est véritablement apparue remarquable et je ne peux que tirer mon chapeau aux responsables de cette entreprise. Aurions-nous un tissu industriel composé d'entreprises aussi engagées que l'est Bobst, la vie dans la région lausannoise connaîtrait un autre visage. Maintenant, lorsque je me demande comment cela se fait, je remarque un point décisif : la majorité du capital est restée aux mains de la famille Bobst. En dépit de son développement, elle est restée une entreprise familiale, et qui plus est, d'une famille qui conserve son implantation locale. Cet exemple confirme en quelque sorte tout le propos développé ci-avant en ceci qu'il suggère que si une entreprise a un comportement socialement responsable vis-à-vis de la région où elle est implantée, cela tient très étroitement au fait que ladite entreprise est restée aux mains de la famille fondatrice et que celle-ci conserve son lien au territoire.

Mais il me faut conclure. Comment le faire ? Le sens de mon exposé peut se résumer dans l'idée de la nécessité impossible : la RSE, précisément parce que tout le mouvement du capitalisme transnational contemporain la rend impossible, est absolument indispensable. Mais la réciproque est également vraie : c'est parce qu'elle est indispensable qu'elle est impossible. Comment sortir de cette double contrainte ? Pas d'autre manière, sans doute, qu'en continuant à insister sur cette nécessaire responsabilité en dépit même de notre savoir désespéré que ces efforts sont, globalement, vains. Reste que, parfois, peut-être, nous aurons permis à une vie singulière d'éclorre et de se développer et, grâce à cela, d'enrichir son entourage. Fût-ce pour un seul enfant sauvé du désastre, l'action en faveur de la promotion de la RSE doit continuer.

Mais plus important encore, il faut que ce mouvement parvienne à entraîner quelques responsables d'entreprises dans un mouvement politique destiné à réinstaurer des normes sociales et civiques dans les devoirs de l'entreprise et cela, dans le souci de maintenir des conditions de concurrence égales pour tous, à l'échelle de la planète.

---

<sup>7</sup> Note de l'éditrice : il s'agit du procès verbal de l'une des séances du Forum Ressources humaines.